

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

**Décision du 26 février 2026 portant déclaration de déclassement d'un immeuble du
domaine public de l'Etat (ministère de l'Europe et des affaires étrangères)**

NOR : EAEA2606703S

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2141-1 ;

Décide :

Article 1^{er}

Est déclassée du domaine public de l'Etat une portion de la parcelle bâtie cadastrée section FQ n° 27, sise 12 avenue Albert de Mun à Paris (16^e), d'une emprise foncière totale de 8 392 m².

L'ensemble immobilier concerné par ce déclassement s'applique au « Palais d'Iéna – Aile Wilson », sis 33 avenue du Président Wilson à Paris (16^e), pour une surface utile brute (SUB) de 4 877 m².

Cette portion de parcelle est identifiée dans le référentiel Chorus RE-Fx sous le numéro 124227 / 362064 - Rubrique d'occupation : 12.

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 26 février 2026.

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de l'administration et de la modernisation

Julien STEIMER